

Quand la France torturait et tuait ses ministres des Finances qui avaient échoué



Le ministère de l'Economie et des Finances ne possède plus - heureusement ! - de salle de torture.

Nos politiques sont souvent au cœur de sombres affaires : détournements d'argent, harcèlement sexuel, fraude fiscale... Punis, ils le sont, mais les sentences sont bien loin de celles réservées à nos ministres des Finances au XIVe siècle.



Avec [Philippe Simonnot](#)
Philippe Simonnot est économiste.

Docteur ès Sciences économiques, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, il a enseigné l'économie du droit aux Universités de Paris-Nanterre et Versailles.

En 2008, il crée l'*Atelier de l'Économie contemporaine* (études, conseils) et se spécialise en même temps dans *l'Économie de la religion* – qui étudie les religions sous leur aspect économique.

[Voir la bio en entier](#)

Même s'il est cloué au pilori par ses pairs et vilipendé par l'opinion publique, Jérôme Cahuzac peut s'estimer heureux de son sort actuel. Le châtimen de l'ex-ministre du Budget est pour le moment seulement moral, si l'on ose dire. **En d'autres temps, il aurait été pendu haut et court après avoir subi les supplices les plus cruels et les plus infamants, la peine capitale ne suffisant pas à assouvir la soif de vengeance et de justice d'un peuple furieux de colère. Le cadavre lui-même aurait été exhibé et supplicié.**

En témoigne une longue liste de ministres des finances condamnés au gibet, d'Enguerrand de Marigny (1260-1315) à Jacques de Beaume, baron de Semblançay (1465-1527), en passant par Gérard de la Guette et Pierre de Rémy morts respectivement en 1322 et 1328 (leur date de naissance n'est pas connue) – pour ne citer que les cas les plus célèbres. Sans oublier Jacques Cœur (1395-1456), qui est mort en exil, sa condamnation à mort ayant été in extremis commuée en bannissement à vie.

Le plus intéressant pour nous est aussi le plus proche dans le temps, c'est Semblançay, car le surintendant des Finances de François 1er était innocent. Son horrible fin que le poète Clément Marot a immortalisée, comme on peut le lire en exergue, témoigne des relations ambiguës et mortifères de la monarchie française avec les financiers. **Quand François Hollande a déclaré au cours de sa campagne pour l'élection présidentielle que son véritable adversaire, c'était le monde de la finance, c'était renouer avec une tradition beaucoup plus ancienne que le discours de la vieille gauche** sur le « mur de l'argent ». Tradition aussi ancienne, en fait, que celle d'un Etat français incapable d'équilibrer son budget. En effet, le champion des faillites royales, de 1300 à 1799, loin devant l'Espagne et l'Angleterre, pourtant des acrobates de l'endettement, a bien été la monarchie française qui a répudié ses dettes à huit reprises : 1558, 1624, 1648, 1661, 1701, 1715, 1770, 1788.

Le touriste qui visite aujourd'hui le sublime château d'Azay le Rideau, construit et habité au début du 16e siècle par un cousin de Semblançay, lui-même grand financier, ne risque pas de comprendre le drame qui nous occupe. On lui fait entendre qu'il était usuel et scandaleux qu'en ce temps-là des « financiers privés », comme les malheureux grands argentiers que nous venons de citer, se soient vu confier la gestion des deniers de la puissance publique. **Et donc leur destin tragique était dans la nature des choses. Forcément voleurs de l'Etat, ils n'avaient que ce qu'ils méritaient.**

Le discrédit des rois de France dans le domaine financier était tel, en fait, qu'ils avaient un grand besoin de la réputation des financiers d'envergure pour pouvoir s'endetter. Semblançay était l'un de ces hommes qui inspiraient confiance, ce qui lui valut son poste de Grand Argentier du royaume de France. Au final, sa situation de créancier de l'Etat lui coûta la vie à l'âge de soixante-deux ans.

Au printemps 1522, François 1er perd le duché de Milan au profit de Charles Quint. Peu après il apprend la cause de cet échec : les Gardes suisses n'avaient pas été payés. Pour cette raison, ils avaient obligé le roi de France à attaquer l'ennemi pour se payer par le pillage, mais cette attaque ayant échoué, avait contraint François 1er à abandonner le Milanais. Cet épisode restera dans l'histoire sous le nom de bataille de La Bicoque, du 27 avril 1522 (*Bicocca*, en italien, un village au nord de Milan). Le roi de France découvre que les quatre cents mille écus qu'il a fait envoyer aux Suisses ne sont jamais parvenus à leurs destinataires. Il convoque Semblançay pour savoir de quoi il retourne. Celui-ci déclare avoir bien reçu l'ordre du roi de rassembler cette somme, mais qu'au moment de l'expédier, Louise de Savoie, mère du roi, a réclamé la somme pour se rembourser d'un prêt fait à la couronne. La reine mère, quant à elle, prétend que Semblançay lui a proposé de prendre cet argent. Le roi les confronte. Semblançay réitère sa position et François 1er comprend la duplicité de sa mère, mais il ne la dénonce pas. En tout cas, l'ordre de paiement du roi n'a pas été exécuté et la position de Semblançay est fragilisée. Il sait que la reine mère a menti et il sait que la mère et le fils savent qu'il le sait.

Dès lors, François 1er prend conscience qu'il est trop dépendant de son Grand Argentier et par une ordonnance de décembre 1522 décide de réformer l'administration financière pour mettre hors de portée de quiconque le trésor royal au château de Blois.

Dès le début de l'année 1523, François 1er charge des commissaires d'examiner les comptes de son maître des Finances. La fortune personnelle de Semblançay paraît gigantesque, comparée à la « pauvreté » de son Prince. Deux ans après, les experts, comme on dirait aujourd'hui, remettent leurs conclusions. L'examen, très minutieux, des registres du ministre des Finances n'a révélé que des irrégularités mineures. **Pour faire face aux demandes d'argent du roi et honorer des dépenses de plus en plus lourdes, Semblançay a même dû user de son crédit personnel pour emprunter de l'argent pour le prêter au roi.** A ce titre, il est devenu le premier créancier de la couronne à hauteur de neuf cents milles livres !

Cette investigation approfondie révèle surtout le lien étroit entre les dépenses du Trésor royal, dûment retracées dans des pièces comptables, et la fortune personnelle de Louise de Savoie. **La reine mère a une fâcheuse tendance à confondre la cassette du roi et sa cassette personnelle, et a un peu trop tiré sur le crédit du ministère.** Cette révélation innocente définitivement Semblançay. Impardonnable ! On trouvera peu après des papiers compromettants à son domicile, qui permettront de lui intenter un procès qui va durer quatre ans.

C'est ainsi que le 12 août 1527, Semblançay, âgé de soixante-deux ans, est conduit à la potence du gibet de Montfaucon pour y être pendu, après avoir été reconnu coupable de « larcins, fausseté, abus, malversations et maladministration » et condamné à mort. Il n'obtient pas la grâce du roi. Mené au supplice par le lieutenant Maillard, il traverse Paris sans manifester la moindre crainte. Au contraire, il salue dans la foule massée sur son passage des personnes de sa connaissance ». L'épithète de Marot dépeint pour la postérité l'allure de ce juste et le malaise du bourreau.

Comparaison n'est pas raison.

Il y a évidemment de grandes différences entre notre époque et le règne de François 1er. D'abord dans la taille économique de l'Etat. Au début du 16e siècle, la Monarchie française rassemble une petite société de 60 000 personnes (familles comprises, dont une petite moitié de militaires) pour 460 000 km² et 14 à 15 millions d'âmes. L'Etat, au début du 16e siècle, c'est une technocratie qui équivaut à 4 ‰ environ de la population du Royaume et pourtant cet Etat est celui qui perçoit le plus grand montant d'impôt de son époque. Aujourd'hui, en France les effectifs totaux des fonctions publiques représentent près de 25 % de la population active...

Ensuite, le pouvoir d'extorsion fiscale de la monarchie française au 16ème siècle s'est certes amélioré depuis les temps féodaux, mais il n'est même pas capable de subvenir aux besoins courants d'une « fonction publique » encore minuscule et reste sans commune mesure avec la puissance policière formidable de notre actuel ministre du Budget. **Cela dit, la France étant aujourd'hui en situation de saturation fiscale, tout nouvel impôt décidé par Bercy rapporte beaucoup moins que ce qui est escompté par nos inspecteurs des finances.** Comme les dépenses publiques ne diminuent pas, le résultat montre l'impuissance dans laquelle se débat maintenant nos Semblançay : le déficit public atteindra 3,9% du PIB cette année (alors que l'objectif officiel était de le réduire à 3%) et s'aggravera en 2014 pour atteindre 4,2% en 2014. C'est ce que M. Hollande appelle le « sérieux budgétaire » ! Quant à la dette publique, elle continuera elle aussi à croître : de 90,2% du PIB en 2012, elle passera à 96,2% en 2014. Les Princes qui nous gouvernent ne gouvernent plus la pompe à Phynance comme aux pires moments de l'Ancien Régime. Ubu est aux commandes !

Reste la manipulation monétaire dont les rois de France ont usé et abusé. C'est un pouvoir que l'Etat français a perdu depuis la création de l'euro. Notre pays ne peut plus dévaluer sa monnaie tous les dix ans comme il l'a fait de 1945 à 2000, ce qui lui permettait de remettre les comptes à zéro, notamment vis-à-vis de l'Allemagne.

La manipulation monétaire, sous l'Ancien Régime, avait elle-même ses limites. Il n'y avait pas de planche à billets. Et le roi devait se contenter de modifier la teneur métallique des pièces à émettre.

Or, la quantité de monnaie métallique qui peut être émise dépend de la quantité de métal fourni aux ateliers où se frappent les pièces. Une partie de ce métal provient des impôts perçus sous forme monétaire. Le reste est fourni par des marchands disposant d'un stock de pièces usagées ou de métal non frappé, qui les apportent au service de monnaies pour leur donner une forme plus acceptable. Si l'Etat se livre à la manipulation consistant à émettre des monnaies à moindre teneur métallique, il risque de tarir le flux de métal offert au service des monnaies, et même d'encourager les porteurs de vieilles pièces ou de plaque métalliques à aller les porter ailleurs. **D'où la fréquente tentative des Etats faux-monnayeurs, rarement couronnée de succès, d'empêcher cette fuite de monnaies ou de lingots**

De plus, la falsification monétaire a d'autres inconvénients : la mauvaise monnaie chasse la bonne ; l'activité des faux-monnayeurs est encouragée par la confusion qui s'installe ; les étrangers vont éviter de s'investir dans un pays où la monnaie est fondante, sauf à obtenir des garanties coûteuses pour leur hôte ; enfin toute activité impliquant l'usage du temps (marchés à terme, locations, loyers, prêts, retraites) sera troublée en ce qu'elle est fondée sur une monnaie supposée conserver sa valeur de mois en mois, et d'année en année.

Il résulte de ces limites que dans l'Ancien Régime, l'Etat ne peut en aucune manière déterminer la quantité de monnaie en circulation, comme le prétendent les banques centrales contemporaines. L'expression « politique monétaire » n'a aucun sens pour l'ancienne monarchie, fût-elle absolue. Le paradoxe est que l'on retrouve une situation semblable aujourd'hui où la France a perdu tout pouvoir monétaire, et ce au profit de la Banque centrale européenne, encore dominée par l'Allemagne. Alors même que le chômage continue à augmenter en France – cette lèpre maintenant plus que trentenaire ronge notre pays jusqu'à l'os.

Bref, financièrement, les situations se reproduisent à travers les siècles avec une régularité frappante. Ce que

nous vivons aujourd'hui est bien une crise de régime où les boucs émissaires ne seront bientôt plus seulement des ministres indécis.